

**Enquête Publique préalable relative
au projet de déclassement du
domaine public routier communal
constitutif d'un espace à usage de
circulation piétonne, situé 25, rue des
Tonneliers à BAYONNE et portant sur
une partie de la parcelle cadastrée
BZ 266**

2 – ANNEXES

2.1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

2.1.1 – ACTES ADMINISTRATIFS

A - Arrêté de Monsieur le Maire d'ouverture d'Enquête Publique du 18 juin 2024

B - Avis d'Enquête Publique

2.1.2 – AUTRES PIÈCES

A - Certificat d'affichage de début d'Enquête Publique

2.2 – DOSSIER TECHNIQUE

A - Plan de situation

B - Plan cadastral actuel de la rue des Tonneliers

C - Plan du document d'arpentage

D - Plan cadastral des parcelles riveraines et tableau des propriétaires correspondants

**Enquête Publique préalable relative
au projet de déclassement du
domaine public routier communal
constitutif d'un espace à usage de
circulation piétonne, situé 25, rue des
Tonneliers à BAYONNE et portant sur
une partie de la parcelle cadastrée
BZ 266**

2 – ANNEXES

2.1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

2.1.1 – ACTES ADMINISTRATIFS

A - Arrêté de Monsieur le Maire d'ouverture d'Enquête Publique du 18 juin 2024

B - Avis d'Enquête Publique

Par délégation du Maire
Marc Andrieu
Directeur général adjoint

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266.

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques,
Vu le code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.141-1 à L. 141-13 et R. 141-4 et suivants,
Vu les dispositions du chapitre IV du code des Relations entre le Public et l'Administration, articles L. 134-1 à L. 134-35,
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2024 établie le 14 décembre 2023 par décision de la commission départementale dédiée,
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant le projet de cession d'une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 sise 25, rue des Tonneliers pour la construction d'un programme immobilier mixte par le Comité Ouvrier du Logement (avec la création d'un pôle d'économie sociale et solidaire, la production de 8 logements locatifs sociaux ainsi qu'un espace partagé au dernier étage), nécessitant de procéder préalablement au déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BZ 266,

ARRÊTE

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique préalable au *projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266.*

- **du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.**

Le projet de déclassement de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique.

Article 2 – Madame Françoise LACOIN-VILLENAVE est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur unique. Elle est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour accomplir la mission qui lui est confiée.

Madame le Commissaire Enquêteur assurera deux permanences pour recevoir les observations du public, à la Mairie de BAYONNE les :

- **mercredi 17 juillet 2024 de 9 H à 12 H**
- **jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H**

Article 3 - Un avis au public sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département et portant indication :

- de l'objet de l'enquête,
- de la date d'ouverture de l'enquête et de sa durée,
- du ou des lieux ainsi que les jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet,
- du nom et de la qualité du Commissaire Enquêteur,
- des lieux, jours et heures où il se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations,
- des lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Un avis sera également publié, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et, pendant toute la durée de celle-ci, par voie d'affiches, dans la commune ; l'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au Maire de la commune de BAYONNE et sera certifiée par ce dernier.

Article 4 - Un dossier et un registre d'enquête côté et paraphé par Madame le Commissaire Enquêteur seront déposés en Mairie de Bayonne :

- **du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.**

Le public pourra en prendre connaissance en Mairie de Bayonne aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr – rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations » et consigner éventuellement des observations sur le registre déposé en Mairie de BAYONNE (Direction de l'Urbanisme) ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur – « *projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266* » à la Mairie de BAYONNE – 1 avenue Maréchal Leclerc – BP 60004 – 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes.publiques@bayonne.fr».

Article 5 - A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Madame le Commissaire Enquêteur.

Madame le Commissaire Enquêteur établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies ; il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Madame le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de la commune de BAYONNE le dossier d'enquête avec le rapport et les conclusions motivées dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 6 - Une copie du rapport dans lequel Madame le Commissaire Enquêteur énonce ses conclusions motivées sera déposée en Mairie de BAYONNE et sera consultable sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr – rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations », pendant une durée d'une année.

Par ailleurs, toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de Madame le Commissaire Enquêteur en application de l'article R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration.

Article 7 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Article 8 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Article 9 – Une copie du présent arrêté sera adressé à Madame le Commissaire Enquêteur et à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne.

Article 10 – A l'issue de l'enquête publique et après réception du rapport et des conclusions de Madame le Commissaire Enquêteur, le projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.

Article 11 – Monsieur le Maire de la commune de BAYONNE, Madame le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de BAYONNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bayonne, le 18 juin 2024



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

Actes administratifs

Dématérialisation des actes réglementaires (arrêtés et décisions).

Publication par voie dématérialisée des actes administratifs














Depuis le 1er juillet 2022, l'essentiel des dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est entré en application.

Cette réforme simplifie et harmonise les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des autorités locales et renforce le recours à la dématérialisation. Elle modifie, en profondeur, les règles existantes.



Retrouvez ci-dessous les actes réglementaires et les actes ni réglementaires ni individuels qui sont désormais publiés sous format électronique pour une durée d'au moins deux mois suivant leur date de leur mise en ligne dans leur version intégrale.

Télécharger les arrêtés

	Arrêté du 26 juin 2024 - Règlement des mesures appliquées dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores - Fêtes de Bayonne 2024	PDF - 142,7 Ko Publié le 02/07/2024
	Arrêté du 19 juin 2024 relatif à l'instauration d'un périmètre sécurisé et clôturé, soumis à acquittement d'un droit d'accès pour les fêtes de Bayonne 2024	PDF - 366,9 Ko Publié le 24/06/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Délégation de signature partielle des fonctions d'officier d'état civil à Mme Sam DA CUNHA, agent au service population	PDF - 80,5 Ko Publié le 27/06/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Délégation de signature à Mme Ana-Isabel PEREZ-ALBILLO - Certification conforme et légalisation de signature	PDF - 54,6 Ko Publié le 27/06/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Délégation de signature à Mme Laure, Anaïs BESTION - Certification conforme et légalisation de signature	PDF - 54,5 Ko Publié le 27/06/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne - 25 rue des Tonneliers	PDF - 122,6 Ko Publié le 02/07/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal-Chemin de Loustaounaou	PDF - 128,6 Ko Publié le 02/07/2024
	Arrêté du 18 juin 2024 - Délégation de signature à M. Sébastien FAGOAGA - Technicien principal 1ère classe - Chef de service éclairage public, feux et automatismes	PDF - 56,2 Ko Publié le 27/06/2024
	Arrêté du 17 juin 2024 - Délégation de signature à Mme Sylvie Durruty - Signature acte servitude de passage de canalisation au profit du COL	PDF - 56,2 Ko Publié le 17/06/2024
	Arrêté du 17 juin 2024 - Délégation de signature à Mme Sylvie Durruty - Signature avenant bail à construction consenti à l'AB Omnisports	PDF - 57,9 Ko Publié le 17/06/2024
	Arrêté du 17 juin 2024 - Délégation de signature à Mme Sylvie Durruty - Signature de tout document relatif à la vente au profit de la SA Kotenive	PDF - 54,7 Ko Publié le 17/06/2024



EN HOMMAGE
JEUNES RESISTANTS
 QUI ONT RALLIE
LA FRANCE LIBRE
 A PARTIR DU PORT
DE BAYONNE
 LE 21 JUIN 1940



ENQUÊTES PUBLIQUES

RUE BERNARD
 10 00
HÔTEL DE VILLE
 0000 0070
 AVENUE MARECHAL LECLERC

- 1 ARRÊTÉS
- 2 ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU MAIRE
- 3 ARRÊTÉS ET DÉCISIONS DU MAIRE
- 4 CONSEIL MUNICIPAL
- 5 ENQUÊTES PUBLIQUES
- 6 MARIAGES - ÉLECTIONS
- 7 RÉGIE DES EAUX
- 8 INTERCOMMUNALITÉ
- 9 MSAIANDAIRE
- 10 ATTACHAGES RÉGLEMENTAIRES DIVERS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE BAYONNE

Le public est informé qu'une enquête publique préalable relative au projet de déclassement du domaine public routier communal constituant d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :

DU MERCREDI 17 JUILLET 2024 AU JEUDI 1^{er} AOUT 2024 INCLUS

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Madame la Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement du domaine public routier communal constituant d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : enquetes-publiques@bayonne.fr.

Le Commissaire Enquêteur désigné est Madame Françoise LACON-VILLENAVE. Elle se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

MERCREDI 17 JUILLET 2024 de 9 H à 12 H
JEUDI 1^{er} AOUT 2024 de 14 H à 17 H

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Bayonne et sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations » pendant une durée d'une année.

Le Maire,
 Jean-René Etchegaray

ARRÊTÉ DU MAIRE

Objet : Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal constituant d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266.

Le Maire de la commune de Bayonne,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le code de la Voie Publique, notamment ses articles L.141-1 à L. 141-13 et R. 141-1 et suivants,

Vu les dispositions du chapitre IV du code des Relations entre le Public et l'Administration, articles L.124-1 à L. 124-15,

Vu la liste d'activités aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2024 établie le 14 décembre 2023 par décision de la commission départementale déléguée,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Considérant le projet de cession d'une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 des 25, rue des Tonneliers pour la construction d'un programme immobilier mixte par le Comité d'Urbanisme Logement (avec la création d'un pôle d'économie sociale et sociale, la création de 8 logements locatifs sociaux ainsi qu'un espace partagé au dernier étage), nécessitant de procéder préalablement au déclassement du domaine public routier communal d'une partie de la parcelle cadastrée BZ 266,

ARRÊTÉ

Article 1 - Il sera procédé à une enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal constituant d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266.

de mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.

Le projet de déclassement de cette emprise, tel que soumis à enquête publique, est contenu dans le dossier d'enquête publique.

Article 2 - Madame Françoise LACON-VILLENAVE est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur unique. Elle est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour accomplir la mission qui lui est confiée.

Madame la Commissaire Enquêteur assurera deux permanences pour recevoir les observations du public, à la Mairie de BAYONNE les :

de mercredi 17 juillet 2024 de 9 H à 12 H
 jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H

de mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.

Le public pourra en prendre connaissance en Mairie de Bayonne aux jours et heures d'ouvertures des bureaux, ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations » et composer éventuellement des observations sur le registre ouvert en Mairie de BAYONNE (Direction de l'Urbanisme) ou ses adresses, par écrit, à Madame la Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement du domaine public routier communal constituant d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 », à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : enquetes-publiques@bayonne.fr.

Article 5 - A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos et signé par Madame la Commissaire Enquêteur.

Madame la Commissaire Enquêteur établit un rapport qui relatara le déroulement de l'enquête et synthétisera les observations recueillies ; il consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'opération.

Madame la Commissaire Enquêteur transmettra au Maire de la commune de BAYONNE le dossier d'enquête avec le rapport et les conclusions recueillies dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Bayonne, le 18 Juin 2024

Jean-René Etchegaray
 Maire de Bayonne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMMUNE DE BAYONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BAYONNE

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :

- DU MERCREDI 17 JUILLET 2024 AU JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 INCLUS

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr – rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».

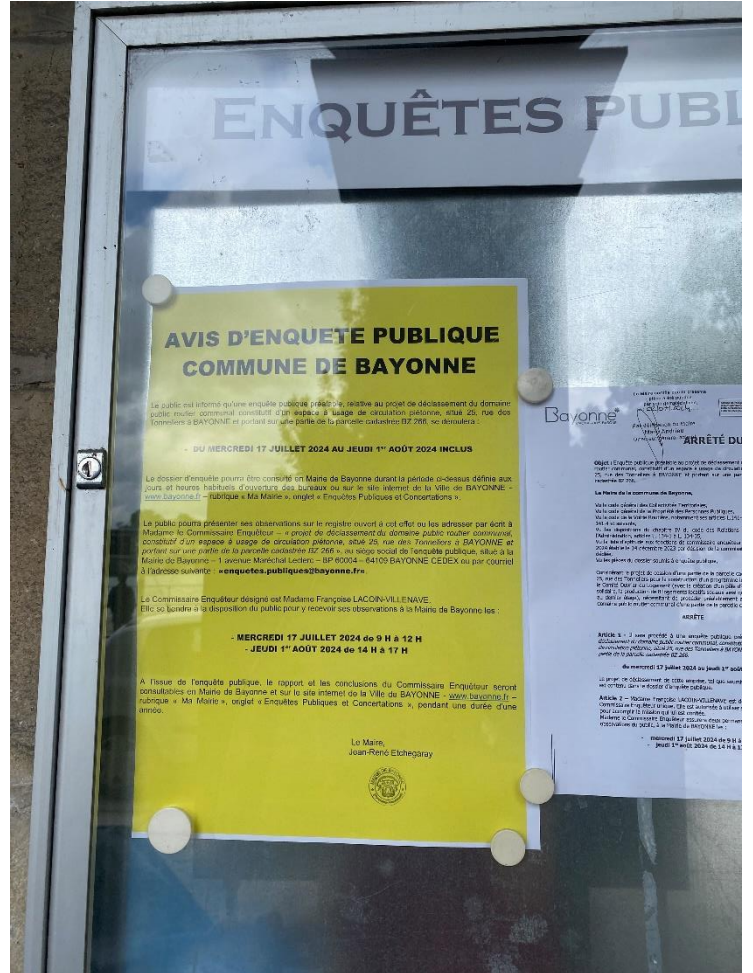
Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – « *projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266* », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne – 1 avenue Maréchal Leclerc – BP 60004 – 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : **«enquetes.publiques@bayonne.fr»**.

Le Commissaire Enquêteur désigné est Madame Françoise LACOIN-VILLENAVE.
Elle se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

- MERCREDI 17 JUILLET 2024 de 9 H à 12 H
- JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 de 14 H à 17 H

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Bayonne et sur le site internet de la Ville de BAYONNE - www.bayonne.fr – rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations », pendant une durée d'une année.

Le Maire,
Jean-René Etchegaray



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE BAYONNE**

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement du domaine public routier communal consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206, se déroulera :

- DU MERCREDI 17 JUILLET 2024 AU JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 INCLUS

Le dossier d'enquête pourra être consulté au Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE : www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert et collé sur les adresses par écrit à Madame la Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Luchaire - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : enquetes-publiques@bayonne.fr.

La Commissaire Enquêteur désignée est Madame Françoise LACON-VILLENAVE.
Elle se tient à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

**- MERCREDI 17 JUILLET 2024 de 9 H à 12 H
- JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 de 14 H à 17 H**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables au Mairie de Bayonne et sur le site internet de la Ville de BAYONNE : www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations », pendant une durée d'une semaine.

Le Maire,
Jean-René Ekheparay

ENQUÊTES PUBLI

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
COMMUNE DE BAYONNE**

Le public est informé qu'une enquête publique préalable, relative au projet de déclassement du domaine public routier communal consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206, se déroulera :

- DU MERCREDI 17 JUILLET 2024 AU JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 INCLUS

Le dossier d'enquête pourra être consulté au Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur le site internet de la Ville de BAYONNE : www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations ».

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert et collé sur les adresses par écrit à Madame la Commissaire Enquêteur - « projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Luchaire - BP 60004 - 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : enquetes-publiques@bayonne.fr.

La Commissaire Enquêteur désignée est Madame Françoise LACON-VILLENAVE.
Elle se tient à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

**- MERCREDI 17 JUILLET 2024 de 9 H à 12 H
- JEUDI 1^{er} AOÛT 2024 de 14 H à 17 H**

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables au Mairie de Bayonne et sur le site internet de la Ville de BAYONNE : www.bayonne.fr - rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes Publiques et Concertations », pendant une durée d'une semaine.

Le Maire,
Jean-René Ekheparay

Bayonne

ARRÊTÉ DU

Objet : Enquête publique préalable au projet de déclassement du domaine public routier communal consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206.

La Mairie de la commune de Bayonne.

Le Maire, Jean-René Ekheparay.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative.

En fait, il est constaté que le projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206, est d'intérêt public et que son exécution est d'utilité générale.

En conséquence, il est décidé de procéder à l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative.

En fait, il est constaté que le projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206, est d'intérêt public et que son exécution est d'utilité générale.

En conséquence, il est décidé de procéder à l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative.

En fait, il est constaté que le projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206, est d'intérêt public et que son exécution est d'utilité générale.

En conséquence, il est décidé de procéder à l'enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public routier communal, consistant à un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Forgerons à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée DZ 206.

Le présent arrêté est pris en vertu de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative, et de l'article 12 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la simplification administrative.

Enquêtes publiques et concertations

Le cadre réglementaire des enquêtes publiques permet à la Ville de Bayonne de recueillir les avis et observations des citoyens, dans le cadre d'opérations d'envergure. Le recueil des avis se fait sous l'autorité d'un commissaire-enquêteur, en charge de la rédaction d'un rapport. C'est une formalité préalable obligatoire dans de nombreux dossiers. Vous pouvez consulter les enquêtes en cours.

Les enquêtes publiques en cours

Le recueil des avis des citoyens se fait généralement par plusieurs biais : ouverture d'un registre en mairie, permanences du commissaire-enquêteur, registre en ligne.

Enquête publique projet de déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaounaou

Enquête publique préalable, relative au **projet de déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaounaou à BAYONNE** et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195, se déroulera : du mercredi 17

juillet au jeudi 1er août 2024 inclus.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur cette page.

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – « projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaounaou à BAYONNE et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de BAYONNE – 1 avenue Maréchal Leclerc – BP 60004 – 64109 BAYONNE CEDEX ou par [courriel](#).

Le Commissaire Enquêteur désigné est Madame Françoise LACOIN-VILLENAVE.

Elle se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

- > mercredi 17 juillet de 2024 de 9h à 12h
- > jeudi 1er août 2024 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Bayonne et sur ce site pendant une durée de un an.

Enquête publique relative au projet de déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers



Enquête publique préalable, **relative au projet de déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :**

du mercredi 17 juillet au jeudi 1er août 2024 inclus.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne durant la période ci-dessus définie aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ou sur cette page.

Le public pourra présenter ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Madame le Commissaire Enquêteur – « projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 », au siège social de l'enquête publique, situé à la Mairie de Bayonne – 1 avenue Maréchal Leclerc – BP 60004 – 64109 BAYONNE CEDEX ou par [courriel](#).

Le Commissaire Enquêteur désigné est Madame Françoise LACOIN-VILLENAVE.

Elle se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne les :

- > mercredi 17 juillet de 9h à 12h
- > jeudi 1er août de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront consultables en Mairie de Bayonne et sur cette page, pendant une durée d'une année.

Enquête Publique relative au déclassement anticipé du domaine public routier communal d'une partie de parcelle située Avenue Paul Pras

Enquête publique préalable, relative au **projet de déclassement anticipé du domaine public routier communal constitutif d'un**

Avis d'enquête publique

Une enquête publique relative au **déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266**, se déroulera :

- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.

Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné Madame Françoise LACOIN-VILLENAVE – enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville – www.bayonne.fr.

Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur – « *projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266* » à la Mairie de BAYONNE – 1 avenue Maréchal Leclerc – BP 60004 – 64109 BAYONNE CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes.publiques@bayonne.fr».

Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de BAYONNE le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.

MARCHÉS PUBLICS



COMMUNE DE BAYONNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaounou à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195, se déroulera :

- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACQIN-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaounou à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195 - à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : -enquetes.publiques@bayonne.fr-.

Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.



COMMUNE DE BAYONNE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :

- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACQIN-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : -enquetes.publiques@bayonne.fr-.

Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.

ANNONCES ADMINISTRATIVES ET JUDICIAIRES

COMMUNE D'ANGOUS
A PPROBATION DE
LA CARTE
COMMUNALE

Par délibération du Conseil municipal en date du 04 avril 2024 et par arrêté de M. le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques en date du 22 mai 2024 a été approuvée la carte communale sur le territoire de la commune d'ANGOUS.

Cette délibération et cet arrêté préfectoral sont affichés en mairie pendant un mois à compter du 24 juin 2024. Le dossier de la carte communale est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture.



Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques

ARRÊTÉ
N° 64-2024-05-22-00009
PORTANT CRÉATION DE LA ZONE
D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ
"DE L'ÉCOLE - SALLE DES FÊTES"
A ESCOS

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite



VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-1 et suivants, VU l'arrêté préfectoral n° 2010-344-7 portant création de la zone d'aménagement différé "ZAD école salle des fêtes" en date du 10 décembre 2010.

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Escos en date du 23-mars 2024 ; CONSIDÉRANT qu'en l'absence de renouvellement intervenu avant le 10 décembre 2016, la ZAD "école salle des fêtes" est à ce jour caduque ;

CONSIDÉRANT que la démarche entreprise par la commune d'Escos à travers la création d'une ZAD permettra de maintenir, voire agrandir, l'école (regroupement scolaire avec les communes de Carresse-Cassaber et de Labastide-Villefranche) et de sécuriser ses accès ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite valoriser le secteur du centre-bourg en créant des liaisons douces et sécurisées entre les lieux publics (cimetière, salle des fêtes, mairie, église, place publique) ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTÉ

Article premier : la zone d'aménagement différé dite- ZAD de l'école salle des fêtes- est créée sur une partie de la parcelle ZC0006p, commune d'Escos, conformément aux documents ci-annexés.

Article 2 : la commune d'Escos est désignée comme titulaire du droit de préemption.
Article 3 : la durée d'exercice du droit de préemption est de six ans, à compter de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité prévues à l'article 4.

Article 4 : outre la publication au recueil des actes administratifs des services de l'État, le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans les deux journaux ci-après désignés :
- le Sud-Ouest édition Béarn,
- la République des Pyrénées

Une copie de l'arrêté ainsi qu'un plan précisant la délimitation du périmètre de la zone seront déposés à la mairie de la commune d'Escos ou avis de ce dépôt sera donné par voie d'affiche pendant une durée d'un mois. Une copie de l'arrêté sera également transmise au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau et au greffe du tribunal de grande instance de Pau.



Article 5 : en cas de litige sur cette décision, le tribunal administratif de Pau devra être saisi dans un délai de deux mois après le début de la période de validité du présent arrêté préfectoral, soit à compter de la date de la dernière des mesures de publicité mentionnées à l'article 4.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune d'Escos, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 22 mai 2024

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général, Martin LESAGE



Pau Béarn Habitat
PAU (64)

APPEL À
CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Pau Béarn Habitat - 45 boulevard Alsace Lorraine - BP 1101 - 64011 Pau Cedex - Tél : 05 59 02 22 88 - Courriel : contact@paubearnhabitat.fr
Procédure de passation : Procédure adaptée.
Remise des offres pour le lundi 22 juillet 2024 à 12H
Objet de la procédure : Résidence CAP SUD II - Construction et Réhabilitation de 30 logements dont 14 pavillons - Avenue Joseph d'Arnsle - 64230 LESCAR
Durée : 10 mois Critères attribution : Prix (60 %) - Valeur technique (40 %)
Pièces à produire : Délai dans le DCE à télécharger gratuitement sur : https://demat-ampa.fr
Date d'envoi :

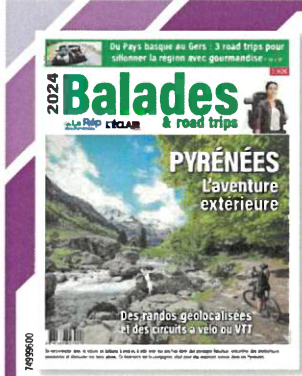


NE MANQUEZ AUCUNE
VENTE AUX ENCHÈRES

Tous les lundis, les annonces à Pau
et dans la région



La Rép
des Pyrénées
L'ÉCLAIR
Pyrénées



Un guide de balades
& road trips pour l'été

En 40 pages couleurs, ce supplément balades et road trips réunit une vingtaine d'itinéraires géolocalisés. Des balades en famille, plus sportives, et des circuits dédiés aux road trips entre Pays Basque et Gers.

3,90
seulement

chez votre marchand de journaux




Scannez les QR Codes
dans chaque page pour suivre
votre progression sur smartphones

La Rép
des Pyrénées
L'ÉCLAIR
Pyrénées





Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau 

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



SEPA
Mandatitaire de la région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Sécurisation du site
au lycée Louis de Foix à Bayonne

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur: SEPA, mandatitaire de la région Nouvelle-Aquitaine.
Type de numéro national d'identification: Siret.
Numéro national d'identification: 20005375900011
Ville: Bordeaux Cedex. Code postal: 33077.
Groupement d'acheteurs: Non.
Section 2 - Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation: <https://demat-ampa.fr/>
Identifiant interne de la consultation: 2024J000T03895
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur: Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles: Non.
Nom du contact: Matthieu CARITEAU.
Adresse mail du contact: matthieu.cariteau@la-sepa.fr
Numéro de téléphone du contact: +33 5 59 59 33 33.
Section 3 - Procédure
Type de procédure: Procédure adaptée > 90 K€ HT.
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat: Sans objet.
Date et heure limites de réception des plis: 24 juillet 2024 à 12 heures.
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.
Possibilité d'attribution sans négociation: Non.
L'acheteur exige la présentation de variantes: -.
Section 4 - Identification du marché
Intitulé du marché: 79111 - T2200677 Sécurisation du site au lycée Louis de Foix à Bayonne.
Code CPV principal: 45340000
Type de marché: Marché.
Description succincte du marché: Consultation travaux.
Lieu principal d'exécution du marché: 64.
Durée du marché (en mois): 10.
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.
Section 5 - Lots
Marché alléti: Oui.
Description du lot 1: VRD
- CPV du lot 1: 45340000
Description du lot 2: Électricité
- CPV du lot 2: 4531200
Section 6 - Informations complémentaires
Visite obligatoire: Non.
Autres informations complémentaires: -.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis



Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques

ARRÊTÉ N° 64-2024-05-22-00009 PORTANT CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ «DE L'ÉCOLE - SALLE DES FÊTES» A ESCOS

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-1 et suivants;
VU l'arrêté préfectoral n° 2010-344-7 portant création de la zone d'aménagement différé « ZAD école salle des fêtes » en date du 10 décembre 2010 ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Escos en date du 23 mars 2024 ;
CONSIDÉRANT qu'en l'absence de renouvellement intervenu avant le 10 décembre 2016, la ZAD « école salle des fêtes » est à ce jour caduque ;
CONSIDÉRANT que la démarche entreprise par la commune d'Escos à travers la création d'une ZAD permettra de maintenir, voire agrandir, l'école (regroupement scolaire avec les communes de Carresse-Cassaber et de Labastide-Villefranche) et de sécuriser ses accès ;
CONSIDÉRANT que la commune souhaite valoriser le secteur du centre-bourg en créant des liaisons douces et sécurisées entre les lieux publics (cimetière, salle des fêtes, mairie, église, place publique) ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTÉ

Article premier : la zone d'aménagement différé dite « ZAD de l'école salle des fêtes » est créée sur une partie de la parcelle ZC0006p, commune d'Escos, conformément aux documents ci-annexés.

Article 2 : la commune d'Escos est désignée comme titulaire du droit de préemption.

Article 3 : la durée d'exercice du droit de préemption est de six ans, à compter de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité prévues à l'article 4.

Article 4 : outre la publication au recueil des actes administratifs des services de l'État, le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans les deux journaux ci-après désignés :

- le Sud-Ouest édition Béarn,
- la République des Pyrénées

Une copie de l'arrêté ainsi qu'un plan précisant la délimitation du périmètre de la zone seront déposés à la mairie de la commune d'Escos où avis de ce dépôt sera donné par voie d'affiche pendant une durée d'un mois. Une copie de l'arrêté sera également transmise au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau et au greffe du tribunal de grande instance de Pau.



Article 5 : en cas de litige sur cette décision, le tribunal administratif de Pau devra être saisi dans un délai de deux mois après le début de la période de validité du présent arrêté préfectoral, soit à compter de la date de la dernière des mesures de publicité mentionnées à l'article 4.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfet d'Olixon-Sainte-Marie, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune d'Escos, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 22 mai 2024

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général, Martin LESAGE

Enquêtes publiques



COMMUNE DE BAYONNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :
- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACQIN-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à Bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante: enquetes publiques@bayonne.fr.
Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.



COMMUNE DE BAYONNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaouneau à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195, se déroulera :
- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACQIN-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame le Commissaire Enquêteur - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaouneau à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195 - à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante: enquetes publiques@bayonne.fr.
Madame le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.

Annonces légales

Vie des sociétés

LURZATI

EURL au capital de
1 000 €

Siège social : Centre d'affaires Pyratoys

4 route de pitoy

64600 ANGLET

RCS BAYONNE

849 232 624

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 10/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/06/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame LABISTE MARIE, demeurant 5 CHEMIN DE GARONNE, 64200 ARCANGUES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce BAYONNE.
MARIE LABISTE, associé unique

Pau Béarn Habitat
PAU (64)

APPEL À CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Pau Béarn Habitat - 45 boulevard Alsace Lorraine - BP 1101 - 64011 Pau Cedex - Tél : 05 59 02 22 88 - Courriel : contact@paubearnhabitat.fr

Procédure de passation : Procédure adaptée. Remise des offres pour le lundi 22 juillet 2024 à 12H

Objet de la procédure : Résidence CAP SUD II - Construction et Réhabilitation de 30 logements dont 14 pavillons - Avenue Joseph d'Ariste - 64230 LESCAR

Durée : 10 mois Critères attribution : Prix (60 %) - Valeur technique (40 %) Pièces à produire : Détail dans le DCE à télécharger gratuitement sur : <https://demat-ampa.fr>

Date d'envoi :



Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit
sur sudouest-marchespublics.com

SUD OUEST

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, avec le réseau France Marchés Publics

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €



SEPA
Mandataire de la région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Sécurisation du site
au lycée Louis de Foix à Bayonne

Section 1 - Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur: SEPA, mandataire de la région Nouvelle-Aquitaine.
Type de numéro national d'identification: Siret.
Numéro national d'identification: 20005375900011
Ville: Bordeaux Cedex, Code postal: 33077.
Groupement d'acheteurs: Non.

Section 2 - Communication
Moien d'accès aux documents de la consultation: <https://demat-ampa.fr>
Identifiant interne de la consultation: 2024J000703895
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur: Oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles: Non.
Nom du contact: Matthieu CARTEAU.
Adresse mail du contact: matthieu.carreau@la-sepa.fr
Numéro de téléphone du contact: +33 5 59 59 33 33.

Section 3 - Procédure
Type de procédure: Procédure adaptée > 90 K€ HT.
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacité économique et financière conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Capacités techniques et professionnelles conditions / moyens de preuve:
Conditions énoncées dans les documents de la consultation.
Technique d'achat: Sans objet.
Date et heure limites de réception des plis: 24 juillet 2024 à 12 heures.
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.
Possibilité d'attribution sans négociation: Non.
L'acheteur exige la présentation de variantes: -.

Section 4 - Identification du marché
Intitulé du marché: 79111 - T2200677 Sécurisation du site au lycée Louis de Foix à Bayonne.
Code CPV principal: 45340000
Type de marché: Marché.
Description succincte du marché: Consultation travaux.
Lieu principal d'exécution du marché: 64.
Durée du marché (en mois): 10.
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

Section 5 - Lots
Marché alléti: Oui.
Description du lot 1: VRD
CPV du lot 1: 45340000
Description du lot 2: Électricité
CPV du lot 2: 45311200

Section 6 - Informations complémentaires
Visite obligatoire: Non.
Autres informations complémentaires: -.

Avis administratifs et judiciaires

Autres avis



Direction départementale
des territoires et de la mer
Urbanisme Risques

ARRÊTÉ N° 64-2024-05-22-00009 PORTANT CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ «DE L'ÉCOLE - SALLE DES FÊTES» A ESCOS

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.212-1 et suivants et R.212-1 et suivants;
VU l'arrêté préfectoral n° 2010-344-7 portant création de la zone d'aménagement différé « ZAD école salle des fêtes » en date du 10 décembre 2010 ;
VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Escos en date du 23 mars 2024 ;
CONSIDÉRANT qu'en l'absence de renouvellement intervenu avant le 10 décembre 2016, la ZAD « école salle des fêtes » est à ce jour caduque ;
CONSIDÉRANT que la démarche entreprise par la commune d'Escos à travers la création d'une ZAD permettra de maintenir, voire agrandir, l'école (regroupement scolaire avec les communes de Carresse-Cassaber et de Labastide-Villefranche) et de sécuriser ses accès ;
CONSIDÉRANT que la commune souhaite valoriser le secteur du centre-bourg en créant des liaisons douces et sécurisées entre les lieux publics (cimetière, salle des fêtes, mairie, église, place publique) ;
Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Atlantiques,

ARRÊTÉ

Article premier : la zone d'aménagement différé dite « ZAD de l'école salle des fêtes » est créée sur une partie de la parcelle ZC0006p, commune d'Escos, conformément aux documents ci-joints.

Article 2 : la commune d'Escos est désignée comme titulaire du droit de préemption.

Article 3 : la durée d'exercice du droit de préemption est de six ans, à compter de l'exécution de l'ensemble des mesures de publicité prévues à l'article 4.

Article 4 : outre la publication au recueil des actes administratifs des services de l'État, le présent arrêté fera l'objet d'une insertion dans les deux journaux ci-après désignés :
- le Sud-Ouest édition Béarn,
- la République des Pyrénées

Une copie de l'arrêté ainsi qu'un plan précisant la délimitation du périmètre de la zone seront déposés à la mairie de la commune d'Escos ou avis de ce dépôt sera donné par voie d'affiche pendant une durée d'un mois. Une copie de l'arrêté sera également transmise au conseil supérieur du notariat, à la chambre départementale des notaires, au barreau et au greffe du tribunal de grande instance de Pau.



Article 5 : en cas de litige sur cette décision, le tribunal administratif de Pau devra être saisi dans un délai de deux mois après le début de la période de validité du présent arrêté préfectoral, soit à compter de la date de la dernière des mesures de publicité mentionnées à l'article 4.

Article 6 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques, le sous-préfète d'Oron-Sainte-Marie, le directeur départemental des territoires et de la mer, le maire de la commune d'Escos, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 22 mai 2024

Le Préfet, Pour le Préfet et par délégation, Le secrétaire général, Martin LESAGE

Enquêtes publiques



COMMUNE DE BAYONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaouneau à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195, se déroulera :
- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACON-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame la Commissaire Enquêteur - - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de voie et de stationnement ouvert à la circulation publique, situé chemin de Loustaouneau à Bayonne et portant sur une partie des parcelles cadastrées AK 194 et AK 195 - à la Mairie de BAYONNE - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne Cedex ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes publiques@bayonne.fr».
Madame la Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.



COMMUNE DE BAYONNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Une enquête publique relative au déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266, se déroulera :
- du mercredi 17 juillet 2024 au jeudi 1^{er} août 2024 inclus.
Un arrêté de Monsieur le Maire de BAYONNE en date du 18 juin 2024 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique, stipulant les modalités de son déroulement et de son exécution et a désigné M^{me} Françoise LACON-VILLENAVE - enseignante en BTS géomètre et en lycée agricole, en qualité de Commissaire Enquêteur.
Le dossier d'enquête pourra être consulté en Mairie de Bayonne (Direction de l'Urbanisme) durant la période de l'enquête aux jours et heures d'ouverture des bureaux de la Mairie ou sur le site internet de la Ville - www.bayonne.fr.
Le public pourra consigner ses observations sur le registre déposé en Mairie de Bayonne ou les adresser, par écrit, à Madame la Commissaire Enquêteur - - projet de déclassement du domaine public routier communal, constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à bayonne et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 - à la Mairie de Bayonne - 1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne CEDEX ou par courriel à l'adresse suivante : «enquetes publiques@bayonne.fr».
Madame la Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations à la Mairie de Bayonne le mercredi 17 juillet 2024 de 09 H à 12 H et le jeudi 1^{er} août 2024 de 14 H à 17 H.

Annonces légales

Vie des sociétés

Pau Béarn Habitat
PAU (64)

APPEL À CONCURRENCE

Maître d'ouvrage : Pau Béarn Habitat - 45 boulevard Alsace Lorraine - BP 1101 - 64011 Pau Cedex - Tél : 05 59 02 22 88 - Courriel : contact@paubearnhabitat.fr
Procédure de passation : Procédure adaptée.
Remise des offres pour le lundi 22 juillet 2024 à 12H
Objet de la procédure : Résidence CAP SUD II - Construction et Réhabilitation de 30 logements dont 14 pavillons - Avenue Joseph d'Ariste - 64230 LESCAR
Durée : 10 mois Critères attribution : Prix (60 %) - Valeur technique (40 %)
Pièces à produire : Détail dans le DCE à télécharger gratuitement sur : <https://demat-ampa.fr>
Date d'envoi :

LURZATI
EURL au capital de
1 000 €

Siège social : Centre d'affaires Pyratoy
4 route de pitoy
64600 ANGLET
RCS BAYONNE
849 232 624

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 10/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10/06/2024. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame LABISTE MARIE, demeurant 5 CHEMIN DE GARONNE, 64200 ARCANGUES et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce BAYONNE.
MARIE LABISTE, associé unique



Sud Ouest
légales

Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1) Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2) Visualisez votre avis avant sa parution
- 3) Téléchargez votre attestation de parution

Paiement en ligne sécurisé

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



**Enquête Publique préalable relative
au projet de déclassement du
domaine public routier communal
constitutif d'un espace à usage de
circulation piétonne, situé 25, rue des
Tonneliers à BAYONNE et portant sur
une partie de la parcelle cadastrée
BZ 266**

2 – ANNEXES

2.1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

2.1.2 – AUTRES PIÈCES

A - Certificat d'affichage de début d'Enquête Publique

Département des Pyrénées-Atlantiques

Commune de Bayonne

Certificat de début d'affichage

Je soussigné, Jean-René Etchegaray, Maire en exercice de la Ville de Bayonne, certifie que l'avis au public relatif à la procédure d'enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier communal constitutif d'un espace à usage de circulation piétonne, situé 25, rue des Tonneliers à BAYONNE et portant sur une partie de la parcelle cadastrée BZ 266 :

- a été affiché à compter du 2 juillet 2024, au tableau dédié de l'Hôtel de Ville (1 affiche côté Adour) et à plusieurs endroits sur la rue des Tonneliers (5 affiches),
- a été publié sur le site internet de la Ville de Bayonne sous la rubrique « Ma Mairie », onglet « Enquêtes publiques et concertations » à compter du 2 juillet 2024.

Fait à Bayonne, le 3 juillet 2024.

Le Maire,
Jean-René Etchegaray
Par délégation du Maire
J.-Baptiste Marin
DGA Aménagement et transition écologique
Ville de Bayonne



**Enquête Publique préalable relative
au projet de déclassement du
domaine public routier communal
constitutif d'un espace à usage de
circulation piétonne, situé 25, rue des
Tonneliers à BAYONNE et portant sur
une partie de la parcelle cadastrée
BZ 266**

2 – ANNEXES

2.1 – DOSSIER ADMINISTRATIF

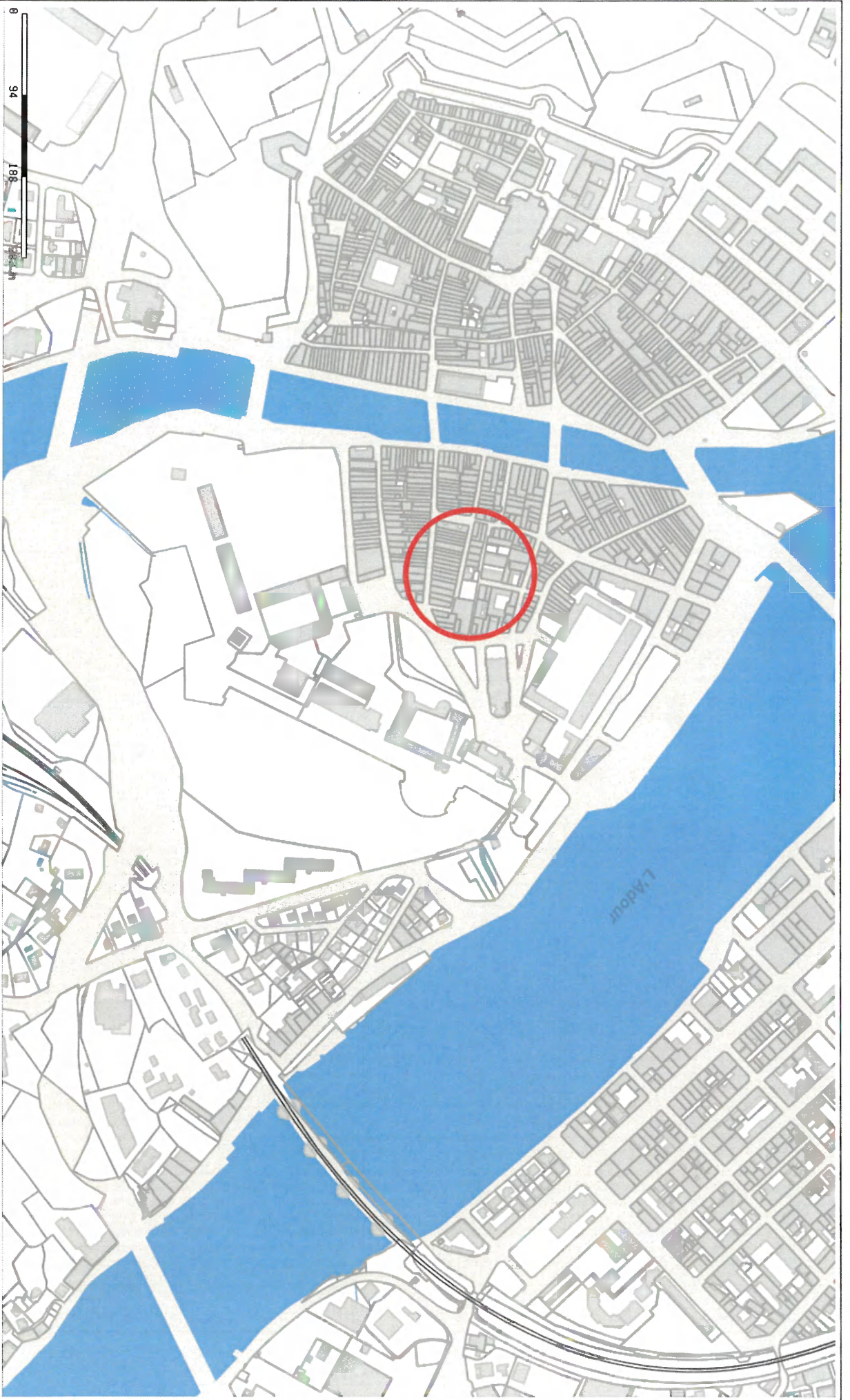
2.2 – DOSSIER TECHNIQUE

A - Plan de situation

B - Plan cadastral actuel de la rue des Tonneliers

C - Plan du document d'arpentage

D - Plan cadastral des parcelles riveraines et tableau des propriétaires correspondants



Plan a)
Plan de situation

Sources : Ville de Bayonne - Esia Géomatique - Topographie & Valorisation de la donnée / Direction de l'Urbanisme - Source : DGFIP cadastre mise à jour 04/2023

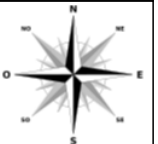
Edité le 15/05/2024 - Echelle : 1/6000





Plan b)

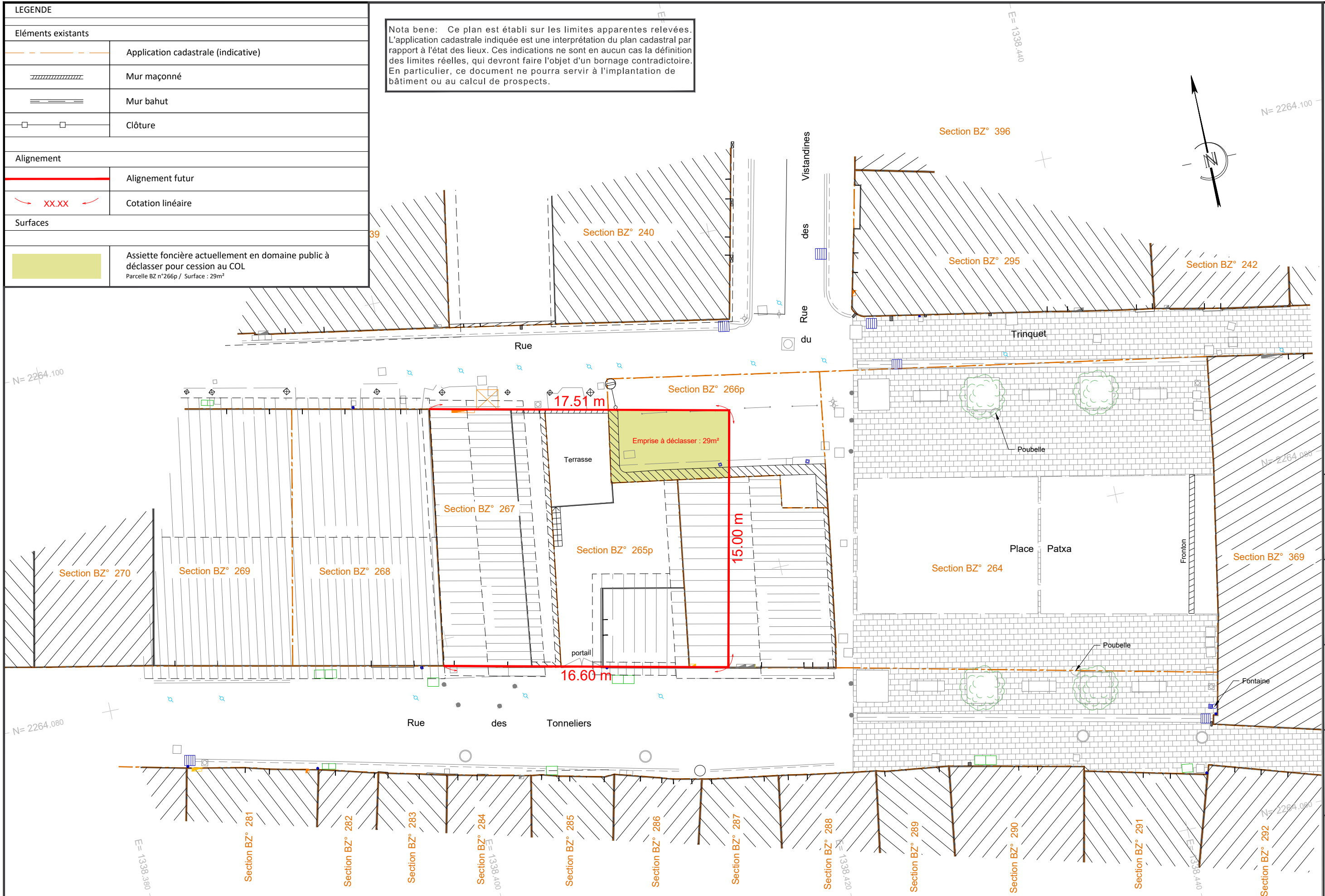
Plan cadastral actuel



PLAN PARCELLAIRE

LEGENDE	
Eléments existants	
	Application cadastrale (indicative)
	Mur maçonné
	Mur bahut
	Clôture
Alignement	
	Alignement futur
	Cotation linéaire
Surfaces	
	Assiette foncière actuellement en domaine public à déclasser pour cession au COL Parcelle BZ n°266p / Surface : 29m²

Nota bene: Ce plan est établi sur les limites apparentes relevées. L'application cadastrale indiquée est une interprétation du plan cadastral par rapport à l'état des lieux. Ces indications ne sont en aucun cas la définition des limites réelles, qui devront faire l'objet d'un bornage contradictoire. En particulier, ce document ne pourra servir à l'implantation de bâtiment ou au calcul de prospects.



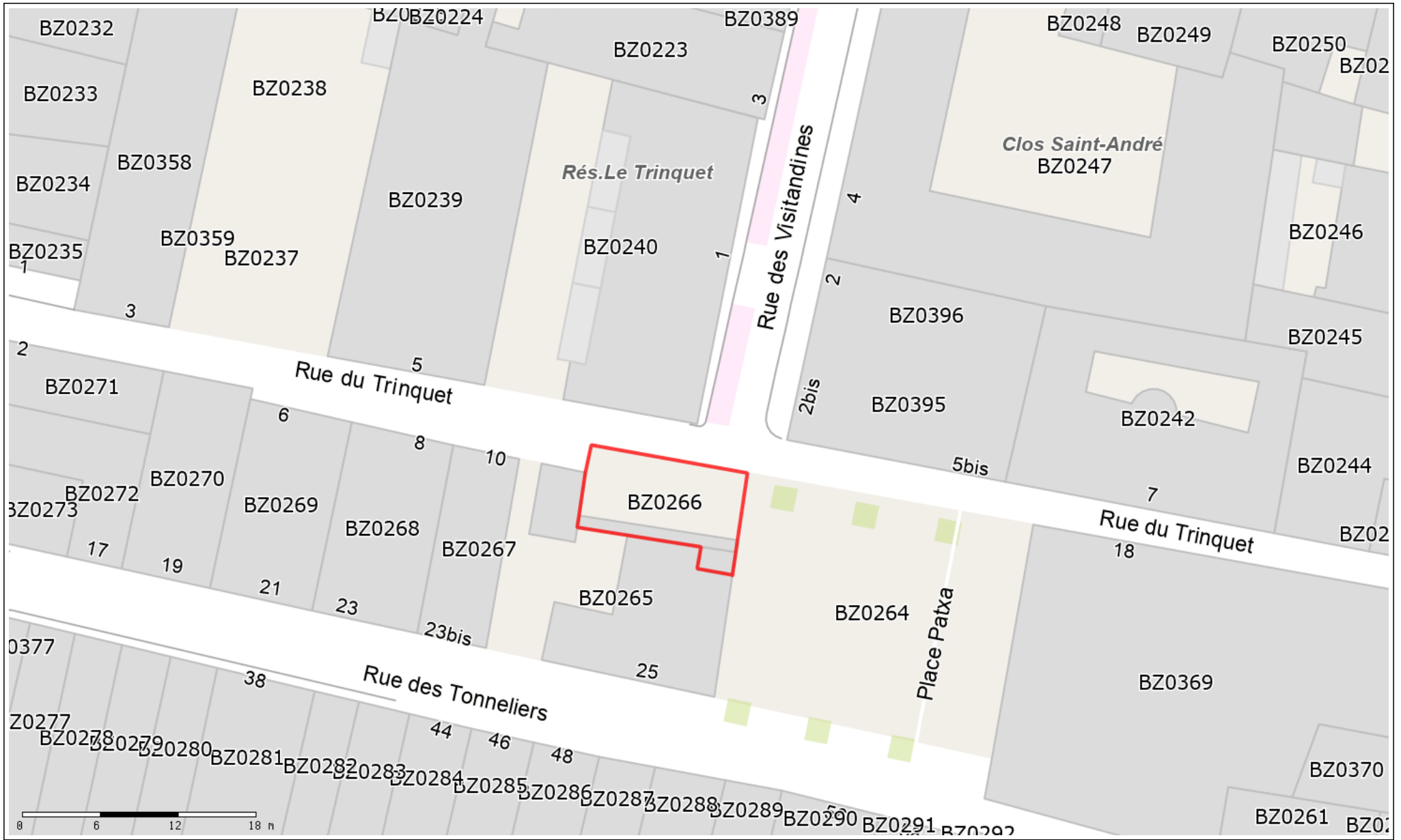
syst. coord.
CC43

nivellement
-

échelle
1/200

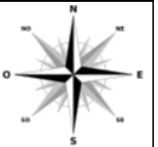
format
A3

indice du plan
v.02



Plan d)

Plan cadastral des parcelles riveraines



PARCELLE	SUPERFICIE	ADRESSE	IDENTITÉ PROPRIÉTAIRES
BZ 265	179 m ²	25 rue des Tonneliers	Commune de Bayonne
BZ 267	105 m ²	23 bis rue des Tonneliers	Copropriété du Trinquet
BZ 268	121 m ²	8 rue du Trinquet	Copropriété du Trinquet
BZ 395	148 m ²	5 bis rue du Trinquet	Copropriété Les Copropriétaires
BZ 239	374 m ²	5 rue du Trinquet	Copropriété du Trinquet
BZ 240	409 m ²	1 rue des Visitandines	Copropriété Les Copropriétaires